

Phase administrative		DEPARTEMENT DE HAUTE-VIENNE
	avant-projet	COMMUNE DE SAINT GENCE
	projet arrêté	
	document soumis à enquête publique	
	document approuvé	
		M.D.VILLENEUVE-BERGERON - Architecte D.P.L.G. - Urbaniste S.F.U. 87480 SAINT PRIEST TAURION tel : 05 55 39 60 61 - fax : 05 55 39 79 31



ANNEXES

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

Présentation des SUP existantes

pièce n° 5b1	
Juin 2018	PLAN LOCAL D'URBANISME

Préfecture de la Haute-Vienne
Direction Départementale des Territoires
Servitudes d' utilité publique de la commune de : Saint-Gence

Numéro: 8700181 Type: AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte: Inscrit sur inventaire des monuments historiques le 2.08.1966
Services Concernés: DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES)

Eglise (totalité)
Eglise (totalité)

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.
Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8700390 Type: AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte: inscrite sur l'inventaire des Monuments Historiques le 5 décembre 1984
Services Concernés: DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES)

Maison en totalité y compris portail d'entrée et son mur de clôture située au lieu-dit La Chassagne
Maison en totalité y compris portail d'entrée et son mur de clôture
située au lieu-dit La Chassagne, n° 193 section AZ du cadastre de la
commune de SAINT GENCE .

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.
Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8700546 Type: AC1 PROTECTION DES MONUMENTS HISTORIQUES

Acte: Inscrit sur inventaire des monuments historiques le 6.02.1980
Services Concernés: DRAC (Dir. Régionale des Affaires Culturelles)
DREAL Limousin/VERPN/CAD (ancien DIREN)
STAP (Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine 87000 LIMOGES)

Enceinte romaine lieu dit le Camp de César
- Enceinte romaine lieu dit le Camp de César - parcelles 61 à 65 section
AD

Zone de protection des monuments historiques créée en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée ou périmètre de protection des

monuments historiques classés ou inscrits tels qu'ils résultent des dispositions des articles L 621-1 du Code du patrimoine.
Se reporter à la note de présentation générale de l'annexe Servitudes d'Utilité Publique.

Numéro: 8701245 Type: I3 TRANSPORT DE GAZ

Acte: Arrêté préfectoral de DUP n°92-DAD1-193 du 23.07.1992

Conventions amiables transmissibles.

Arrêté interministériel du 4 août 2006 portant règlement de la sécurité des canalisations de transport de gaz combustibles, d'hydrocarbures liquides ou liquéfiés et de produits chimiques.

circulaire interministérielle BSEI N° 06-254 du 04 Aout 2006 relative au porter à connaissance à fournir dans le cadre de l'établissement des documents d'urbanisme en matière de transport de matières dangereuse.

Services Concernés: GRTgaz Région Centre Atlantique

Antenne de VEYRAC - LIMOGES Nord.

-Canalisation de diamètre 200 mm

-Pression de 67.7 bar

-Zones d'effets des phénomènes accidentels:

(Rayon en mètre axées sur la canalisation)

-Effets Létaux Significatifs (ELS):35

-Premiers Effet Létaux (PEL): 55

-Effets Irréversibles (IRE):70

SERVITUDES RELATIVES AU TRANSPORT DE GAZ NATUREL

Périmètre à l'intérieur duquel a été instituée une servitude en application des textes de référence en vigueur :

- Loi du 15 juin 1906 modifiée (art. 12),

- Loi n° 46-628 du 8 avril 1946 modifiée (art. 35),

- Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967 (art. 1 à 4),

- Décret n° 70-492 du 1/06/1970 modifié (titre I ? chapitre III et titre II),

- Décret n° 85-1108 du 15 octobre 1985 modifié (art. 5 et 29),

- Loi n° 2003-8 du 3 janvier 2003 modifiée (art.24).

Numéro: 8700028 Type: PT4 SERVITUDES D'ELAGAGE

Acte:

Services Concernés: FRANCE TELECOM25, Rue Edouard Michaud 87033 LIMOGES CEDEX

SERVITUDES D'ELAGAGE

NOTA: Le report de ces servitudes

n'est pas effectué sur le plan joint.

Servitude d'élagage relative aux lignes de télécommunications empruntant le domaine public, instituée en application de l'article L.65-1 du Code des postes et télécommunications.

Numéro: 8700282 Type: T5 SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT

Acte: Plan de dégagement approuvé par le STBA le 15 juin 1995 substituant les documents annexés à:
Arrêté ministériel du 30.05.73 modifié par arrêté du 15.01.77

Services Concernés: DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile)Sud-Aéroport International de Limoges-81 Avenue de l'aéroport 87100
LIMOGES

Aérodrome de LIMOGES-BELLEGARDE (catégorie B)
Zone de dégagement contre les obstacles

- SURFACE HORIZONTALE INTERIEURE : dans cette zone l'altitude maximum des obstacles est constante et limitée à 441 m NGF.

- SURFACE CONIQUE : pente de 5% jusqu'à la cote 541 m NGF s'appuyant sur la limite extérieure de la surface horizontale intérieure.

Servitude aéronautique de dégagement et de balisage instituée en application des articles L.81-1 et R.241-1 à R.243-3 du Code de l'aviation civile. Les lignes de niveau tracées sur les plans (lignes comportant des nombres entourés d'un cercle), figurant les hauteurs d'obstacles à ne pas dépasser, sont des lignes de référence permettant de calculer l'altitude maximum en tous points.

Numéro: 8701657 Type: T5 SERVITUDES AERONAUTIQUES DE DEGAGEMENT

Acte: Arrêté du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, en date du 6 juin 2017 :

Services Concernés: DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile)Sud-Aéroport International de Limoges-81 Avenue de l'aéroport 87100
LIMOGES

Plan de servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Limoges-Bellegarde (Haute-Vienne)

Servitude aéronautique de dégagement et de balisage instituée en application des articles L.81-1 et R.241-1 à R.243-3 du Code de l'aviation civile. Les lignes de niveau tracées sur les plans (lignes comportant des nombres entourés d'un cercle), figurant les hauteurs d'obstacles à ne pas dépasser, sont des lignes de référence permettant de calculer l'altitude maximum en tous points.
